



Assemblée générale

Distr. générale
2 juillet 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session
Point 76 a) de la liste préliminaire*
Les océans et le droit de la mer

Rapport sur les travaux du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer à sa treizième réunion

Lettre datée du 8 juin 2012, adressée au Président de l'Assemblée générale par les Coprésidents du Processus consultatif

En application à la résolution 66/231 de l'Assemblée générale du 24 décembre 2011, nous avons été nommés Coprésidents de la treizième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.

Nous avons l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport sur les travaux du Processus consultatif à sa treizième réunion, qui s'est tenue au Siège de l'ONU du 29 mai au 1^{er} juin 2012. Notre résumé des débats constitue le document final de cette réunion.

Comme c'est l'usage, nous vous saurions gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport du Processus consultatif comme document de l'Assemblée générale à sa soixante-septième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Les océans et le droit de la mer ».

Les Coprésidents,
(Signé) Milan Jaya **Meetarbhan**
Don **MacKay**

* A/67/50.



Treizième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer

(29 mai-1^{er} juin 2012)

Résumé des débats établi par les Coprésidents¹

1. La treizième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer (le Processus consultatif) s'est tenue du 29 mai au 1^{er} juin 2012 et, conformément aux résolutions 65/37 A et 66/231 de l'Assemblée générale, elle s'est penchée sur le thème des énergies marines renouvelables.
2. Ont participé à la réunion les représentants de 75 États Membres, 10 organisations et autres organismes intergouvernementaux et 6 organisations non gouvernementales².
3. Les participants à la réunion disposaient des documents suivants : a) Rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/67/79 et Corr.1); et b) Organisation des travaux et ordre du jour provisoire annoté (A/AC.259/L.13).

Points 1 et 2 de l'ordre du jour

Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

4. Les deux Coprésidents nommés par le Président de l'Assemblée générale, Don MacKay (Nouvelle-Zélande) et Milan Jaya Meetarbhan (Maurice), ont ouvert la réunion.
5. Sha Zukang, Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, et Stephen Mathias, Sous-Secrétaire général aux affaires juridiques, ont prononcé des déclarations liminaires.
6. Les participants ont adopté l'ordre du jour annoté et approuvé le projet d'organisation des travaux.

Point 3 de l'ordre du jour

Échange de vues général

7. L'échange de vues général a eu lieu lors des séances plénières des 29 et 31 mai. Les paragraphes 8 à 59 ci-après rendent compte des débats en séances plénières et dans les groupes de discussion sur le thème retenu.
8. Les délégations se sont félicitées du rapport du Secrétaire général sur les océans et le droit de la mer (A/67/79 et Corr.1). Elles ont rappelé que la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer (la Convention) encadre toutes les activités entreprises dans les océans et les mers, y compris celles qui sont liées aux énergies marines renouvelables. Elles ont trouvé opportun et pertinent que le Processus

¹ Le présent résumé a été établi à des fins de référence uniquement et ne constitue pas un compte rendu des travaux.

² La liste des participants est disponible sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer à l'adresse : <http://www.un.org/French/Law/los/index.htm>.

consultatif informel discute de ces énergies, qu'elles considèrent comme une source encore inexploitée.

9. Il a été demandé aux États de définir et de planifier leurs objectifs de mise en valeur des énergies marines renouvelables en gardant à l'esprit les droits et obligations qui découlent de la Convention. De nombreuses délégations ont insisté sur la nécessité de renforcer la coopération internationale afin que les questions liées à l'exploitation de ces énergies soient traitées conformément à la législation internationale en vigueur. Le renforcement des capacités et le transfert de technologie ont été considérés comme des éléments essentiels de la coopération et de la coordination internationales. À cet égard, certaines délégations ont fait observer que le rapport du Secrétaire général aurait pu mettre davantage l'accent sur la Partie XIV de la Convention.

10. De nombreuses délégations ont souligné que l'Assemblée générale a déclaré 2012 Année internationale de l'énergie durable pour tous. Certaines ont insisté sur le déséquilibre entre les pays développés et les pays en développement en matière d'énergies marines renouvelables. Plusieurs considéraient essentiel pour les pays en développement, surtout les petits États insulaires en développement, de disposer de services énergétiques modernes et abordables pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement et parvenir au développement durable. D'autres ont fait valoir l'importance de l'accès à l'énergie en tant que moyen de promouvoir le développement économique équitable et durable, ainsi que la paix, la stabilité et la justice sociale.

11. Ainsi, miser sur les énergies marines renouvelables pourrait permettre de renforcer la sécurité énergétique, de créer des emplois et d'atténuer les répercussions du changement climatique. Plusieurs délégations ont cependant souligné qu'il importait d'évaluer et d'étudier les conséquences de l'exploitation de ces énergies, notamment sur le milieu marin.

Thème : les énergies marines renouvelables

12. S'inspirant de l'ordre du jour annoté, les débats du groupe de discussion étaient structurés autour de trois axes : a) Sources d'énergie marine renouvelables : types, utilisations et rôle dans le développement durable; b) Projets et initiatives en cours ou prévus concernant les énergies marines renouvelables aux niveaux mondial et régional; c) Possibilités et difficultés liées à la mise en valeur des énergies marines renouvelables, notamment sur le plan de la coopération et de la coordination. Chacun de ces débats a commencé par des exposés des membres des groupes de discussion qui ont servi de point de départ à un échange de vues.

13. De nombreuses délégations ont insisté sur l'opportunité et l'importance cruciale du thème, et il a été souligné que les énergies marines renouvelables devraient occuper une place prépondérante dans les débats et dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20). Il a également été observé que ce thème était de circonstance en cette année du trentième anniversaire de l'ouverture à la signature de la Convention. L'accent a été mis tout particulièrement sur l'importance de ce thème pour les pays en développement.

1. Énergies marines renouvelables : types, utilisations et rôle dans le développement durable

a) Exposés des experts

14. Alain Piquemal, doyen de l'Institut du droit de la paix et du développement de l'Université Nice Sophia Antipolis (France) et membre du Conseil de la mer (Monaco), a donné un aperçu général de la législation actuelle applicable aux énergies marines renouvelables. Il a notamment mis l'accent sur les instruments juridiques, économiques et financiers adoptés par les États pour favoriser la protection de l'environnement, la coopération internationale et les investissements durables dans ce secteur. Il a avancé que les objectifs finaux de ces instruments devraient être de garantir les investissements, de protéger l'environnement, d'offrir des incitations financières, de stimuler la recherche-développement, ainsi que de lutter contre le changement climatique et de créer richesse économique et emplois.

15. John Huckerby, Président du Comité exécutif de l'Accord de mise en œuvre des systèmes d'énergie océanique de l'Agence internationale de l'énergie, s'est intéressé à l'exploitation et à la distribution des énergies marines renouvelables à l'échelle mondiale. Il a fait observer que l'énergie houlomotrice et l'énergie marémotrice étaient distribuées principalement sous les latitudes moyennes à hautes, tandis que la conversion de l'énergie thermique des mers semblait plus intéressante sous les tropiques. Il a souligné qu'à l'exception de l'énergie marémotrice, les technologies liées aux énergies marines étaient encore peu développées, nombre d'entre elles étant toujours au stade de la recherche-développement, en particulier celles qui visent à exploiter l'énergie géothermique sous-marine, la conversion de l'énergie thermique des mers et l'énergie osmotique. Il a en outre parlé des principaux marchés pour les énergies marines renouvelables, notamment la production d'électricité à grande échelle, la production d'énergie hors réseau pour les collectivités éloignées et la production d'eau potable.

16. Jay Batongbacal, maître de conférence à la faculté de droit de l'Université des Philippines, s'est exprimé sur la justice distributive applicable aux énergies marines renouvelables en lien avec le développement durable. Il a souligné que les États devaient non seulement chercher à promouvoir des énergies marines renouvelables respectueuses de l'environnement, mais aussi s'assurer que leur exploitation et leur utilisation favoriseraient une plus grande équité sociale. Selon lui, l'accès équitable aux sources d'énergie, la répartition de leurs avantages et de leurs coûts et la participation de toutes les parties prenantes à la prise de décisions sont des aspects essentiels de la justice sociale environnementale.

b) Débats en plénière et discussions de groupe

17. Les participants à la réunion ont été informés du lancement en novembre 2011 de l'Initiative internationale pour l'énergie et le climat (Initiative Energy+), partenariat volontaire international créé pour contribuer à la réalisation de l'objectif « Énergie durable pour tous » fixé par le Secrétaire général. L'Initiative Energy+ se veut également un cadre d'échange des connaissances et un moyen de susciter un appui technique, financier et en matière de politiques.

18. Plusieurs délégations ont rappelé que les petits États insulaires en développement sont lourdement tributaires des importations de carburants fossiles,

dont les coûts de transport sont élevés. Cette situation montrait la nécessité pour ces États de trouver d'autres sources d'énergie renouvelables sur leur territoire.

19. L'idée a été avancée que la Convention exprimait clairement la volonté d'assurer la justice distributive dans l'utilisation des océans par les États développés et en développement et constituait un instrument fondamental à cet égard. On a avancé que la justice distributive, en tant que principe essentiel du développement durable visant à favoriser, entre autres, l'accès aux ressources et la répartition des avantages et responsabilités qui y sont liés, devrait aussi s'appliquer aux énergies marines renouvelables.

20. Plusieurs délégations ont jugé qu'il conviendrait de clarifier le concept d'énergies marines renouvelables. On a précisé que la réunion opérerait pour une acception large du terme et s'intéresserait à la fois aux énergies renouvelables dérivées de l'océan et aux sources d'énergies situées directement dans l'océan.

21. Au sujet des différents types d'énergies marines renouvelables et de leurs utilisations, plusieurs délégations ont attiré l'attention sur la progression du marché de l'énergie éolienne en mer au cours des deux dernières décennies et sur le caractère prometteur des technologies liées à l'exploitation de l'énergie marémotrice. Certaines délégations ont souligné que l'on utilisait des usines marémotrices dotées de barrages depuis 1966. On a toutefois fait observer que la technologie houlomotrice était encore loin d'être exploitable à l'échelle commerciale. Plusieurs délégations ont constaté que, si la conversion de l'énergie thermique des mers est particulièrement adaptée aux climats tropicaux, la technologie a été conçue principalement par des pays du nord. À ce propos, un expert a souligné le renouveau d'intérêt récemment suscité par la conversion de l'énergie thermique des mers dans les tropiques, bien qu'à l'échelle expérimentale seulement.

22. Certaines délégations ont souligné qu'il serait souhaitable d'adopter des mesures et une réglementation visant à s'assurer que l'exploitation des énergies marines renouvelables n'endommage pas le milieu marin.

23. On a également reconnu qu'il fallait abaisser les coûts d'exploitation des technologies liées à ces énergies pour en favoriser la mise en valeur. Un expert a avancé que des mesures incitatives, telles que des différences de coûts entre l'exploitation des carburants fossiles terrestres et la production d'électricité en mer ou une aide fiscale à l'exploitation des énergies marines renouvelables, pourraient permettre d'accroître les investissements en faveur de la recherche-développement dans ce domaine.

24. Certaines délégations ont souligné qu'il fallait mettre en place des régimes juridiques cohérents et transparents. Un expert a abordé la question de la réglementation applicable aux installations d'exploitation et de production d'énergies renouvelables et a fait observer que dans plusieurs pays développés ces installations étaient implantées sur des sites loués à bail à l'État. Dans certains cas, ces locations ont été accordées conformément à des programmes nationaux de planification de l'espace maritime, et les promoteurs des projets ont dû obtenir les autorisations et permis requis, fournir des garanties financières en cas de dommages causés à l'environnement et acquitter des droits. Un autre expert a noté qu'un pourcentage des redevances tirées de la production de ces énergies pourrait être alloué aux collectivités locales.

25. Rappelant la résolution 2749 (XXV) de l'Assemblée générale, dans laquelle celle-ci a affirmé qu'il existait une zone du fond des mers et des océans, ainsi que de leur sous-sol, au-delà des limites de la juridiction nationale, et que l'exploitation de ses ressources se ferait dans l'intérêt de l'humanité tout entière, une délégation a demandé si un ensemble de règles similaire à celui qui existe pour les ressources minérales trouvées dans la Zone pourrait être nécessaire pour le biote qui y serait collecté afin de produire des biocarburants, de l'hydrogène ou toutes autres formes d'énergie marine renouvelable. Un expert a répondu que le régime juridique s'appliquant actuellement aux ressources de la Zone portait sur les minéraux et leur extraction plutôt que sur la production d'énergie, mais que la compétence de l'Autorité internationale des fonds marins pourrait être élargie. Il a également souligné les lacunes des régimes applicables aux méthodes utilisées pour transmettre à terre l'énergie produite en mer et la nécessité d'assurer la cohérence entre les mesures applicables dans la Zone et dans les zones de compétence des juridictions nationales.

26. En réponse à une question concernant la construction et l'entretien des installations d'exploitation des énergies marines renouvelables, un expert a indiqué que les dispositifs flottants pouvaient être plus faciles à entretenir que les structures rivées aux fonds marins. Plusieurs experts ont aussi souligné que le bio-encrassement était un problème dans certaines régions. Ils ont fait observer qu'il n'existait actuellement aucune norme internationale régissant la construction et le retrait des installations de production d'énergie marine tout en suggérant que certains règlements de l'Organisation maritime internationale relatifs aux installations en mer pourraient servir de référence, notamment quant aux zones de sécurité et d'exclusion. Des experts ont souligné que la législation nationale de certains pays prévoyait le retrait des installations et que la réglementation applicable aux installations pétrolières et gazières en mer devrait s'appliquer par analogie aux installations de production d'énergies marines renouvelables. Certaines délégations ont souligné qu'il existait peu d'évaluations des conséquences environnementales à long terme de l'exploitation de ces énergies, étant donné son caractère récent, et ont appelé à faire preuve de prudence.

27. On a attiré l'attention sur le rôle que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables pourrait jouer dans le domaine des énergies marines renouvelables. Un expert a précisé que cette agence jouait actuellement un rôle limité à cet égard et souligné que l'Agence internationale de l'énergie, qui coopère avec elle, s'intéresse plus activement à la question des énergies marines renouvelables.

2. Projets et initiatives en cours ou prévus concernant les énergies marines renouvelables aux niveaux mondial et régional

a) Exposés des experts

28. Arjoon Suddhoo, Directeur exécutif du Conseil mauricien de la recherche, a décrit les projets en cours et prévus pour mettre en valeur les énergies marines renouvelables dans son pays, avec en ligne de mire la création d'une industrie terrestre des ressources océaniques. Il a mentionné l'initiative Maurice Île durable, dans laquelle son pays s'engage à augmenter la proportion des énergies renouvelables, et a affirmé que le programme mauricien pour 2012-2015 met l'accent sur la création d'une économie basée sur les ressources océaniques. Il a souligné l'importance de partenariats d'affaires innovants, de directives s'appuyant

sur les résultats de la recherche scientifique et de régimes juridiques efficaces pour développer le domaine des énergies marines renouvelables.

29. Masahiro Matsuura, maître de conférence à l'École d'études supérieures en politique générale de l'Université de Tokyo, a présenté les obstacles autres que techniques à l'exploitation d'éoliennes en mer au Japon, notamment la conciliation des préoccupations des promoteurs et des autres usagers de la mer, en particulier les collectivités de pêcheurs. Il a mentionné des initiatives visant à obtenir le soutien de ces collectivités aux projets éoliens en mer et souligné qu'il importait de prendre en considération les dimensions juridiques, politiques et culturelles dans l'exploitation des énergies marines renouvelables.

30. Omar bin Yaakob, professeur à la faculté de génie mécanique de l'Université de technologie de Malaisie, a parlé des initiatives dans le domaine des énergies marines renouvelables en Malaisie et en Asie du Sud-Est, notamment la conversion de l'énergie thermique des mers. Il a souligné les difficultés liées aux régimes politiques et institutionnels, au perfectionnement technologique, à l'impossibilité de prolonger la recherche-développement, aux divergences entre les intérêts des différents usagers du milieu marin et aux entraves à l'expansion du marché. Il a ensuite mis l'accent sur les différences entre les capacités théoriques et les réalités techniques et pratiques de l'exploitation des sources potentielles d'énergie, en insistant sur la nécessité d'un appui technique et d'une aide financière ainsi que de la coopération régionale en matière de recherche-développement, et sur le fait que chaque région devait choisir les technologies les mieux adaptées à ses particularités.

31. Segen Estefen, professeur spécialiste des structures des océans à l'Institut d'études supérieures et de recherche en génie Alberto Luiz Coimbra de l'Université fédérale de Rio de Janeiro, a parlé de l'énergie océanique à la lumière du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sur les sources d'énergie renouvelable et l'atténuation des effets du changement climatique en mettant l'accent sur les activités entreprises au Brésil. Il a insisté sur les avantages potentiels des énergies marines renouvelables sur le plan des techniques et des ressources, s'agissant notamment de réduire les émissions de gaz à effet de serre, et sur la difficile évaluation des coûts des technologies permettant d'exploiter ces énergies. Il a rappelé que la capacité de production théorique d'énergie océanique dépasse largement les besoins énergétiques actuels de la population, et qu'il faut évaluer le potentiel des différentes technologies en fonction de leurs facteurs de capacité. Il a notamment souligné l'importance des améliorations techniques, des réussites dans l'exploitation de ces technologies et des synergies avec l'industrie pétrolière et gazière pour la réduction du coût des énergies marines renouvelables.

b) Débats en plénière et discussion de groupe

32. Les délégations ont fait valoir le potentiel considérable qu'offraient les énergies renouvelables pour ce qui était de contribuer aux besoins énergétiques, d'améliorer le bien-être économique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. La nécessité d'exploiter de façon durable ces ressources a également été soulignée. Plusieurs délégations ont aussi mis l'accent sur l'importance de la coordination et de la coopération dans la mise en commun des meilleures pratiques, le transfert de technologie et la recherche-développement.

33. De nombreuses délégations ont donné des informations sur les politiques ou la législation applicables aux énergies marines renouvelables, ainsi que sur les projets prévus ou en cours dans leur pays, y compris les initiatives visant à une production commerciale concurrentielle.

34. Les délégations ont aussi été avisées d'un certain nombre d'initiatives régionales, comme la Déclaration de Waiheke sur le développement économique durable, adoptée en septembre 2011 par les dirigeants du Forum des îles du Pacifique, dans laquelle ces derniers se sont engagés à améliorer la sécurité énergétique en instituant des mesures d'utilisation rationnelle de l'énergie et en promouvant l'énergie propre et peu coûteuse, y compris l'énergie renouvelable. La Sous-Commission pour la région du Pacifique occidental de la Commission océanographique intergouvernementale a tenu à Kuala Lumpur, en février 2012, un atelier consacré à l'état actuel des techniques d'exploitation des énergies marines renouvelables, qui visait notamment à faciliter la mise en place d'un réseau de recherche-développement, l'échange de pratiques optimales et le recensement des projets pilotes en cours parmi les États membres. La Déclaration de la Barbade sur la réalisation de l'objectif « Énergie durable pour tous » dans les petits États insulaires en développement, adoptée en mai 2012 par les dirigeants de l'Alliance des petits États insulaires, préconisait, dans le contexte du développement durable, l'accès à une énergie moderne et abordable, l'utilisation de l'énergie renouvelable, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement à faible émission de carbone.

35. Des avis favorables ont été exprimés quant aux engagements politiques à long terme à l'appui de projets liés aux énergies marines renouvelables et de l'adoption d'objectifs généraux plutôt que détaillés. On a fait observer qu'il importait de veiller durant l'élaboration de ces projets à assurer l'approvisionnement en énergie et l'existence de marchés, ainsi que d'instaurer un processus d'autorisation unique. On a également souligné l'importance d'une planification judicieuse des installations, de l'adoption de mesures d'atténuation des risques et de l'application du principe de précaution.

36. Plusieurs délégations ont posé des questions sur le financement et les moyens d'attirer les investissements en faveur des projets liés aux énergies marines renouvelables, notamment dans le cadre de partenariats entre secteur public et secteur privé. Un expert a indiqué que l'on s'employait à définir des principes de fonctionnement concernant ces projets, tout en soulignant la complexité de l'entreprise en raison des multiples problèmes qui pourraient être rencontrés, notamment les menaces pesant sur le milieu marin. Grâce aux partenariats entre secteurs public et privé, les gouvernements pourraient favoriser l'élaboration de projets avec la participation de divers intervenants. On a aussi fait remarquer que, dans certains pays en développement, les projets étaient de moindre envergure et ne nécessitaient donc pas de lourds investissements.

37. Plusieurs délégations et experts ont fait valoir les précieux enseignements qui pourraient être tirés de l'expérience des industries pétrolière et gazière, avec lesquelles il serait judicieux de créer des synergies. Certains experts ont appelé l'attention sur le fait que ces deux secteurs rencontraient des difficultés très similaires, notamment pour ce qui était d'installer des plates-formes en mer et de transférer l'énergie produite aux installations terrestres. Ceux qui promeuvent l'exploitation des énergies marines renouvelables pourraient aussi bénéficier de

l'utilisation d'installations pilotes communes et de l'expérience acquise en matière de conception, de construction, d'installation et d'entretien de vastes structures pétrolières et gazières en mer.

38. Plusieurs délégations ont souligné qu'il fallait concilier les intérêts divergents dans l'élaboration de projets liés aux énergies marines renouvelables. Il convenait de réfléchir à des compromis entre ceux qui promeuvent l'énergie marine et les autres parties prenantes, comme les populations côtières et les pêcheurs. Plusieurs délégations ont dit qu'il importait de planifier l'espace maritime et d'associer aux prises de décisions toutes les parties concernées et qu'il fallait dédommager les usagers des océans, en particulier les communautés qui vivent de la pêche. On a aussi attiré l'attention sur les cas où les pêcheurs étaient en droit d'être dédommagés lorsque leurs lieux de pêche traditionnels n'étaient plus accessibles.

39. Il importait aussi de s'intéresser aux conséquences de ces projets sur la liberté de navigation. Si des régimes juridiques et politiques nationaux pouvaient protéger les intérêts des parties concernées locales, en particulier les pêcheurs, la question de la liberté de navigation était, elle, une préoccupation d'ordre international. Un expert a avancé que la coordination interinstitutions au sein des gouvernements pourrait permettre de régler ces questions. Un autre expert a déclaré que les projets relatifs aux énergies marines renouvelables, tels que l'installation de plates-formes flottantes, ne gênaient généralement pas la navigation. La présence d'installations plus permanentes, comme les barrages, pourrait faire l'objet d'une signalisation appropriée. À ce sujet, certains participants ont rappelé que les usines marémotrices existaient depuis longtemps et souligné qu'il importait d'en moderniser la technologie pour la mettre en conformité avec les nouvelles normes en vigueur, au niveau régional par exemple. Il convenait aussi d'étudier plus avant les conséquences de la construction de ces barrages sur le milieu marin.

40. Plusieurs délégations ont souligné la nécessité de renforcer les capacités et d'intensifier la recherche dans le domaine des énergies marines renouvelables. Un expert a proposé de créer des groupes de travail régionaux pour permettre l'échange d'informations et la coordination de projets conjoints, comme c'est le cas en Asie du Sud-Est.

41. On a souligné les difficultés rencontrées par les petits États insulaires en développement pour ce qui était de mettre en valeur les énergies marines renouvelables, dont l'exploitation était particulièrement difficile du fait de l'existence d'autres obstacles liés à la dépendance de ces États envers les sources d'énergie extérieures et à leur grande vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Selon certains experts, ces pays ont malgré ces difficultés fait preuve d'une forte volonté politique de miser sur ces énergies. Plusieurs délégations ont appelé à coopérer pour aider les petits États insulaires en développement à acquérir les capacités nécessaires et pour faciliter le transfert des techniques marines.

42. Certains participants se sont interrogés sur l'opportunité d'utiliser les biocarburants marins comme source d'énergie, notamment en raison des conséquences potentielles sur le milieu marin et des possibilités s'offrant aux pays en développement. Un expert a répondu que des études sur l'exploitation des biocarburants marins étaient en cours, mais que les avancées en la matière demeuraient au stade expérimental.

43. Des délégations se sont dites inquiètes des éventuelles répercussions sur le milieu marin des projets liés aux énergies marines renouvelables, notamment à la conversion de l'énergie thermique des océans. Un expert a expliqué que les conséquences environnementales de la conversion de l'énergie thermique des mers dépendaient de la nature du système de recyclage des eaux. Le système à circuit fermé n'aurait quasiment aucun impact sur l'environnement. On a aussi appelé l'attention sur les incidences possibles des projets de production d'énergie éolienne en mer sur le paysage terrestre et maritime et sur la valeur marchande des propriétés, ainsi que leurs implications sur les plans culturels et religieux.

44. Des délégations se sont enquis de la possibilité d'implanter des installations dans des zones situées au-delà des juridictions nationales. Des experts ont répondu que, si cela n'avait encore jamais été fait, cela était théoriquement possible. La capacité énergétique potentielle de ces zones a été soulignée. L'on s'est interrogé sur la propriété de ces installations et la transmission de l'énergie qu'elles produiraient à des installations terrestres, et sur l'autorité chargée de trancher les éventuels problèmes d'ordre juridique, dont certains experts ont suggéré qu'ils soient réglés au niveau international.

3. Possibilités et difficultés liées à la mise en valeur des énergies marines renouvelables, notamment sur le plan de la coopération et de la coordination

a) Exposés des experts

45. Vanessa E.H. Stewart, Directrice générale et cofondatrice de Soltage LLC, a présenté un exposé sur les possibilités et les difficultés liées à la mise en valeur du secteur des énergies renouvelables. Elle a notamment insisté sur le fait que, pour favoriser l'essor de nouvelles sources d'énergie, il fallait adopter des plans de développement et des plans d'action qui garantissent que les coûts de production de ces énergies seront concurrentiels par rapport aux coûts d'exploitation d'autres sources d'énergie. À cette fin, l'experte a passé en revue les facteurs de risque et les moyens de les atténuer afin de créer un climat favorable à l'augmentation des investissements dans les pays où l'exploitation des énergies marines renouvelables est prometteuse.

46. Martin J. Attrill, Directeur de l'Institut maritime de l'Université de Plymouth, s'est intéressé aux conséquences pour l'environnement de l'exploitation des énergies marines renouvelables et a passé en revue les effets démontrés de différents types de dispositifs d'exploitation de ces énergies sur les oiseaux et les organismes marins. Selon lui, les études indiquent que les installations d'exploitation des énergies marines renouvelables n'auront pas de conséquences majeures sur les populations du milieu marin et leur présence pourrait même avoir des effets positifs, en offrant à ces populations de nouveaux habitats où créer de nouvelles colonies et où s'abriter des activités extractives nocives.

47. Dengwen Xia, Directeur adjoint du Centre national de technologie marine de Tianjin, a parlé des possibilités et difficultés liées à la mise en valeur des énergies marines renouvelables en Chine. Il a donné un aperçu des politiques de son pays, des technologies dont il disposait et de ses projets en matière d'énergie et a fait valoir les possibilités découlant de l'attention accrue portée par le Gouvernement aux énergies marines renouvelables, de l'intérêt croissant de différents secteurs et parties prenantes, des expériences de recherche-développement, de l'existence de

bases techniques et technologiques, de la protection de l'environnement, de la promotion de la croissance économique et de l'éradication de la pauvreté. Quant aux difficultés, il a noté le manque de technologies essentielles, les effets potentiellement dommageables pour le milieu marin, les conflits entre les différents usagers de l'espace maritime et le creusement du fossé entre pays en développement et pays développés. L'expert a souligné qu'il importait d'intensifier la coopération et a proposé de créer des dispositifs mondiaux de coordination et de renforcer le rôle des organisations régionales, notamment en élargissant la participation à l'Accord de mise en œuvre des systèmes d'énergie marine de l'Agence internationale de l'énergie.

48. Joseph Williams, Directeur du programme « Énergie » du secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), a parlé des possibilités et des difficultés liées à la mise en valeur des énergies marines renouvelables dans la région des Caraïbes, en faisant observer que les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique pourraient contribuer à résoudre les problèmes énergétiques des pays de la CARICOM. Il a mis l'accent sur les possibilités qui s'offraient à ces pays en termes d'énergies marines renouvelables, tous étant entourés par la mer et proches des centres de distribution côtiers et caractérisés par un climat favorable à la conversion de l'énergie thermique des mers et par une demande en électricité relativement faible. L'expert a également énuméré les principales difficultés, notamment la faiblesse du soutien à la recherche-développement en matière d'énergies renouvelables et de l'appui international aux technologies qui n'ont pas encore fait leurs preuves, et le conflit potentiel entre mise en valeur des énergies marines renouvelables et industrie touristique.

b) Débats en plénière et discussions de groupe

49. Les délégations ont reconnu que les énergies marines renouvelables offraient des possibilités sans précédent tout en étant synonymes de difficultés environnementales, économiques et sociales, surtout pour les pays en développement et en particulier pour ce qui était de la recherche scientifique et de l'acquisition de savoirs technologiques.

50. De nombreuses délégations ont mis l'accent sur le fait que le financement durable, le transfert de technologie et le renforcement des capacités étaient cruciaux pour s'assurer que les pays en développement naturellement dotés de sources potentielles d'énergies renouvelables, notamment les petits États insulaires en développement, pourraient en tirer parti. Certaines délégations ont souligné la nécessité d'intensifier les efforts à cet égard étant donné que les technologies d'exploitation des énergies marines renouvelables sont encore balbutiantes et chères à mettre en œuvre. En outre, la plupart des ressources nécessaires à l'exploitation des énergies marines renouvelables sont inaccessibles aux pays en développement. De nombreuses délégations ont par ailleurs fait valoir l'utilité à long terme des investissements en faveur des énergies marines renouvelables sur leurs marchés.

51. L'opportunité de promouvoir la coopération internationale parmi les pays développés au sein des organisations régionales et internationales et entre pays développés et pays en développement a été soulignée. On a constaté qu'au niveau régional, les énergies marines renouvelables pourraient s'avérer utiles dans la région méditerranéenne en favorisant une coopération technique et un échange de connaissances accrues entre l'Afrique du Nord et l'Europe du Sud, rapprochant ainsi

les économies des deux régions. Pour ce qui est de l'expérience des Caraïbes, on a mis en avant la coopération régionale en tant qu'élément fondamental pour l'exploitation future des énergies marines renouvelables.

52. Plusieurs délégations ont attiré l'attention sur des projets de transfert de technologie et de renforcement des capacités. On a noté à cet égard que l'Agence internationale pour les énergies renouvelables encourageait la coopération, le renforcement des capacités et les services consultatifs. Plusieurs délégations ont également rappelé les possibilités de transfert des technologies et d'échange de connaissances offertes par la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

53. Certaines délégations ont souligné l'importance des politiques et du soutien financier émanant des gouvernements pour encourager les investissements dans le domaine des énergies marines renouvelables. On a particulièrement insisté sur la nécessité de mettre en place des régimes juridiques conformes au droit international et l'on a à cet égard mis en avant la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer en tant que cadre juridique pertinent pour tout débat sur la mise en valeur et l'exploitation des énergies marines renouvelables.

54. En réponse à une question portant sur les mesures incitatives propres à permettre aux technologies relatives aux énergies marines renouvelables de réaliser leur potentiel commercial, un expert a mis l'accent sur le fait que les gouvernements devraient encourager l'évaluation des sites et l'ouverture des sites aux technologies naissantes, ces éléments pouvant être source de difficultés financières et logistiques pour les promoteurs de projets. Une tarification préférentielle pourrait constituer une mesure d'incitation adaptée aux technologies plus éprouvées. Plusieurs délégations ont estimé qu'il conviendrait de réduire le coût des énergies marines renouvelables pour en faire un possible substitut attractif aux carburants fossiles.

55. Concernant les difficultés rencontrées dans la mise en valeur des énergies marines renouvelables, on a fait observer que les investissements dans des technologies nouvelles étaient généralement réservés aux États ayant les moyens financiers d'assumer les risques associés à ces technologies et aux sources d'énergie qui ne sont pas encore viables commercialement. Les pays en développement pouvaient ainsi généralement investir dans des énergies marines renouvelables plus développées. Plusieurs délégations ont insisté sur le rôle que pourrait jouer le Fonds vert du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat et les mesures d'atténuation nationales appropriées adoptées dans le contexte de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, en particulier dans la région des Caraïbes. Les difficultés liées à l'apport de technologies permettant d'exploiter à l'échelle commerciale les énergies marines renouvelables ont aussi été notées.

56. Plusieurs délégations ont souligné que la mise en valeur des énergies marines renouvelables nécessiterait une démarche structurée de répartition de l'espace maritime. Des délégations ont été informées que certains régimes juridiques abordaient la planification maritime au niveau régional afin d'appliquer une gestion par zone des ressources et activités maritimes. Ce type de planification permettait une meilleure compréhension des activités et réduisait les incertitudes pour les promoteurs de projets tout en diminuant les charges pesant sur l'industrie.

57. On a appelé l'attention sur le fait que la planification de l'espace maritime pourrait être un moyen utile de gérer les besoins divergents des usagers traditionnels de la mer et des nouveaux usagers, et de réduire les risques de conflits entre eux. Certaines délégations ont également noté que ce type d'approche pourrait favoriser les fonctions et services liés à l'écosystème et l'accès du public à l'information et accroître la sécurité et la prévisibilité des investissements. D'autres ont fait observer que d'autres outils pourraient être utilisés pour gérer les énergies marines renouvelables, notamment les évaluations environnementales stratégiques, les études d'impact sur l'environnement et la gestion écosystémique.

58. Plusieurs délégations ont rappelé qu'il fallait accorder toute la considération requise aux possibles effets adverses que les activités relatives aux énergies marines renouvelables pourraient avoir sur les plans environnemental, social et culturel. Un expert a indiqué qu'il faudrait effectuer une évaluation complète de tous les aspects environnementaux, sociaux et économiques de ces activités et poursuivre l'exécution des projets relatifs aux énergies marines renouvelables si les conclusions en étaient globalement favorables. Il a également été souligné que les évaluations des incidences de ces projets devraient tenir compte des incidences sur d'autres usages actuels des océans, en particulier des effets qu'auront sur la navigation les grosses installations d'exploitation des énergies marines renouvelables, en particulier sur la vitesse et l'orientation des courants.

59. Il a aussi été rappelé que l'Accord sur la conservation des petits cétacés de la mer Baltique, du nord-est de l'Atlantique et des mers d'Irlande et du Nord préconisait des études plus approfondies des incidences de la présence de fermes éoliennes en mer sur les cétacés, des évaluations environnementales stratégiques sur l'emplacement des sites d'exploitation des énergies marines renouvelables ainsi que l'adoption de mesures d'atténuation. Plusieurs délégations ont déclaré avoir entrepris une vaste étude environnementale concernant l'impact des fermes éoliennes en mer et avoir pris en compte ses résultats dans la planification de l'espace maritime. En ce qui concerne l'effet cumulatif, un expert a recommandé d'adopter une approche équilibrée dans l'évaluation des effets de la pollution sonore et d'étudier les moyens d'en réduire toutes les sources. Un participant a suggéré de regrouper les données de référence afin de faciliter les évaluations futures, notamment celles qui concernent les possibles effets cumulatifs des énergies marines renouvelables sur le milieu marin.

60. Un participant a demandé si les résultats des études d'impact des énergies marines renouvelables ont été rendus publics conformément aux articles 205 et 206 de la Convention. Un expert a précisé que certaines de ces études ayant été menées par des entreprises privées, elles étaient considérées comme des informations commerciales sensibles et n'ont pas été publiées. Des exemples d'évaluations accessibles au public ont été donnés.

Point 4 de l'ordre du jour

Coopération et coordination interinstitutionnelles

61. Andrew Hudson, Coordonnateur du mécanisme de coordination interinstitutions pour les questions marines et côtières (ONU-Océans), a présenté les activités d'ONU-Océans. Il a mis les participants à la réunion au fait des mesures prises par le mécanisme pour donner suite à la résolution 66/231 de l'Assemblée

générale. À cet égard, il a annoncé aux participants que l'audit d'ONU-Océans par le Corps commun d'inspection avait commencé début 2012 et devrait être terminé à temps pour la soixante-septième session de l'Assemblée générale. Il a également noté qu'ONU-Océans a lancé une consultation en ligne afin de préparer un projet de définition de ses propres attributions pour que l'Assemblée générale puisse étudier son mandat à sa prochaine session.

62. Le Coordonnateur a rappelé que l'Atlas des océans des Nations Unies, supervisé par ONU-Océans, célébrait sa dixième année d'échange d'informations sur les océans et faisait l'objet d'environ 10 000 consultations par mois.

63. M. Hudson a également informé les participants des activités d'ONU-Océans et des organismes membres pour préparer la Conférence Rio +20. Il a insisté sur le fait que les organismes participants contribuaient activement aux préparatifs de la Conférence, notamment en présentant des rapports et en organisant des manifestations à Rio de Janeiro.

64. M. Hudson a informé les participants que le rapport complet de la neuvième réunion d'ONU-Océans était disponible sur le site Web de ce dernier et que la dixième réunion se tiendrait à l'Exposition internationale 2012 à Yeosu, en Corée, le 11 août 2012.

65. En réponse aux questions concernant la structure et le fonctionnement d'ONU-Océans et l'opportunité de doter le mécanisme d'un conseil d'administration, à l'instar de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), M. Hudson a fait remarquer qu'ONU-Océans était un mécanisme de coordination des organismes, programmes et fonds du système des Nations Unies, et non une organisation ou une institution disposant d'un personnel et d'un financement propres.

66. En réponse aux préoccupations concernant l'harmonisation des objectifs des États Membres et ceux d'ONU-Océans, M. Hudson a estimé que le mandat du mécanisme définissait clairement sa mission en veillant à la cohérence des activités du système des Nations Unies relative aux zones marines et côtières avec les mandats émanant de l'Assemblée générale et les priorités énoncées dans les objectifs du Millénaire pour le développement et le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable et par les organes exécutifs de tous les membres d'ONU-Océans.

67. Certaines délégations estimaient qu'il fallait améliorer la participation des États Membres aux réunions et aux processus de décision d'ONU-Océans et accroître la transparence des travaux du mécanisme. Elles ont à cet égard rappelé qu'il a été demandé à ONU-Océans, au paragraphe 239 de la résolution 66/231, de présenter un projet de définition de ses propres attributions afin que l'Assemblée générale puisse étudier son mandat à sa soixante-septième session. Ces délégations se sont par ailleurs félicitées de l'audit d'ONU-Océans par le Corps commun d'inspection et ont exprimé l'espoir que cela permette de remédier aux problèmes évoqués. M. Hudson a répondu que les États Membres participaient de plusieurs façons aux activités d'ONU-Océans, notamment en faisant rapport au Processus consultatif. Pour ce qui était de la transparence, il a souligné que les détails des activités d'ONU-Océans étaient disponibles sur son site Web.

Point 5 de l'ordre du jour
Procédure pour la sélection des sujets et des experts invités,
de façon à faciliter les travaux de l'Assemblée générale

68. Les délégations ont exprimé leur satisfaction quant au choix des experts pour la présente réunion et à la représentation équilibrée des différentes régions, y compris des pays en développement. Le travail des Coprésidents à cet égard a été salué.

69. Concernant le choix des thèmes qui seraient examinés lors des prochaines réunions du Processus consultatif, on a rappelé qu'il avait été décidé à la dixième réunion que tous les thèmes seraient désormais en rapport avec les trois piliers du développement durable.

70. On a estimé qu'il faudrait continuer d'améliorer le processus d'examen d'approbation et d'adoption des thèmes des réunions ultérieures et l'on a noté à cet égard que l'Assemblée générale, à sa soixante-septième session, se pencherait sur de nouveaux sujets. Il faudrait s'efforcer de mieux faire comprendre les sujets proposés en présentant un document de réflexion avant la première série de consultations sur la résolution annuelle de l'Assemblée générale concernant les océans et le droit de la mer, afin de faciliter les débats pendant les consultations.

Point 6 de l'ordre du jour
Questions qui pourraient bénéficier de l'attention
de l'Assemblée générale dans ses travaux futurs
consacrés aux océans et au droit de la mer

71. Les Coprésidents ont attiré l'attention sur la liste des diverses questions qui pourraient bénéficier de l'attention de l'Assemblée générale dans ses travaux futurs consacrés aux océans et au droit de la mer³. Plusieurs délégations ont fait observer que les suggestions en question dépendaient de l'éventuel renouvellement du mandat du Processus consultatif par l'Assemblée générale à sa soixante-septième session. Un avis a été exprimé en faveur d'une nouvelle extension de ce mandat.

72. Une délégation, appuyée en cela par plusieurs autres, a proposé que le Processus consultatif procède à sa quatorzième réunion à un examen approfondi des conclusions de la Conférence Rio +20 relatives aux mers et aux océans et de leurs incidences sur la coordination et la coopération internationales. De nombreuses délégations ont proposé que le Processus consultatif s'intéresse aux questions liées à l'élévation du niveau de la mer et à son impact en termes de sécurité et de survie, notamment pour les zones côtières de faible élévation et les pays insulaires, dans le contexte du développement durable. Elles ont en outre proposé que soient examinés les aspects de la recherche scientifique marine liés au développement durable.

³ Disponible à l'adresse : http://www.un.org/Depts/los/consultative_process/consultative_process_info.htm#Information%20for%20participants.